

## COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2015

**PRESENTS** : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie HARS, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Véronique DALLEAU, Nicole BOILEAU, Géraldine VINCENT, Frédérique de LIGNIÈRES, Marion CHERRIER, Isabelle FIDALGO, Maryvonne PRUDHOMME, Messieurs Vincent CALVO, Christophe BONNET, Stéphane CHOUIN, Dominique THENAULT, Jean-Noël MOINE, Jean-François KARCZEWSKI, Sébastien DIFRANCESCHO, Emmanuel THELLIEZ, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Jacques DROUET, Jean-Frédéric OUVRY, Dominique DESSAGNES, Thierry MONTALIEU.

**POUVOIRS** : Madame Manuela CHARTIER à Monsieur Jean-Frédéric OUVRY, Madame Linda RAULT à Madame Frédérique de LIGNIÈRES, Madame Colette ROUSSEAU à Monsieur Dominique DESSAGNES

**ABSENTS EXCUSES** : Monsieur Marc BRYNHOLE, Madame Chloé BORYSKO

**Secrétaire de Séance** : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 octobre 2015.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 octobre 2015 est adopté à l'unanimité.

### 1 – ADMINISTRATION GENERALE

#### 1.1 Modification des statuts du Syndicat mixte du Pays Sologne Val Sud

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,** approuve la modification des statuts du Pays Sologne Val Sud sur l'intégration du nouveau nom de notre Communauté, l'intégration de l'agenda 21 du territoire, la modification de la représentation des EPCI pour l'exercice de la compétence SCoT.

#### 1.2 Avis sur le projet de SDCI du département du Loiret

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,** émet un avis favorable au projet de Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) que le préfet a transmis au Conseil pour avis le 16 octobre 2015, et qui propose que notre Communauté de communes soit élargie à la commune de Jouy-le-Potier.

### 2 – FINANCES – MARCHES PUBLICS

#### 2.1 Adoption des tarifs municipaux pour 2016

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : 21 voix pour, 6 voix contre (M. Jean-Frédéric Ouvry, Mme Manuela Chartier, M. Jacques Drouet, M. Thierry Montalieu, Mme Colette Rousseau, M. Dominique Dessagnes)** adopte les nouveaux tarifs municipaux 2016.

#### 2.2 Avance de subvention 2016 pour l'association Amicale du Personnel

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,** accède favorablement à la demande de l'Amicale du Personnel communal en octroyant une avance de 5 000 € sur sa subvention 2016.

### 2.3 Création d'un budget annexe « Camping municipal du Cosson »

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,** décide la création du budget annexe « Camping municipal du Cosson » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

### 2.4 Autorisation budgétaire spéciale

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,** autorise Madame le Maire, à engager, liquider et mandater sur l'exercice 2016 les dépenses d'investissement suivantes :

| Compte | Libellé                                             | Crédits ouverts |
|--------|-----------------------------------------------------|-----------------|
| 2031   | Frais d'études                                      | 14 000          |
| 2051   | concessions et droits similaires, brevets, licences | 10 000          |
| 2183   | matériels de bureau et informatiques                | 5 000           |
| 2152   | installations de voirie                             | 4 000           |
| 2184   | meublé                                              | 10 000          |
| 21578  | autre matériel et outillage de voirie               | 6 000           |
| 2188   | autres immobilisations incorporelles                | 8 000           |
| 2313   | immobilisations en cours : construction             | 50 000          |
| 2315   | installations, matériel et outillage technique      | 60 000          |

### 2.5 Demande de subvention dans le cadre du plan de désherbage et l'achat de matériels alternatifs

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,** autorise Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional du Centre et auprès de l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

### 2.6 Avenant n°5 au marché 2010/026 relatif à « la maintenance globale des installations de chauffage de type P1, P2, P3, et travaux connexes, passé avec la société Hervé Thermique

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,** autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°5 au marché 2010/026, relatif à « la maintenance globale des installations de chauffage de type P1, P2, P3, et travaux connexes », passé avec la société Hervé Thermique.

## 3 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

### 3.1 Mise à disposition des Services communaux de la Ville de La Ferté Saint-Aubin auprès de la Communauté de Communes – avenant n°5

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,** approuve l'avenant n°5 à la convention de mise à disposition de services de la ville vers la Communauté de communes et autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

### 3.2 Modification du tableau des effectifs

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,** modifie le tableau des effectifs en créant un poste d'attaché principal et un poste de rédacteur territorial et en supprimant un poste d'attaché territorial et un poste d'adjoint territorial d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe.

### 3.3 Modification du régime indemnitaire pour 2016

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : 21 voix pour et 6 abstentions (M. Jean-Frédéric Ouvry, Mme Manuela Chartier, M. Jacques Drouet, M. Thierry Montalieu, Mme Colette Rousseau, M. Dominique Dessagnes)** décide de ne pas appliquer en 2016 la retenue de 20 % par mois sur la part résultats et précise qu'à l'exception de la PFR, le régime indemnitaire des agents municipaux n'est plus scindé en deux parts pour l'année 2016.

Pour les agents bénéficiant de la PFR (attachés et attachés principaux), ce régime indemnitaire reste scindé en deux parts (fonction et résultats), et qu'en fonction de l'évaluation de la part résultat, une retenue sur le régime indemnitaire pourra être opérée sur le salaire de décembre 2016 et/ou janvier 2017.  
Les autres dispositions régissant le régime indemnitaire municipal demeurent inchangées.

## 4 - EDUCATION

### 4.1 Conventions avec les associations dans le cadre des activités éducatives – année scolaire 2015/2016

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,** autorise Madame le Maire à signer les conventions avec les associations partenaires des activités éducatives au titre de l'année scolaire 2015/2016

### 4.2 Définition de secteurs communs pour l'affectation des élèves dans le cadre du périmètre scolaire

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,** adopte les deux secteurs communs pour décider de l'affectation des élèves dans le cadre du périmètre scolaire.

## 5 - SPORTS

### 5.1 Convention tripartite d'utilisation des équipements sportifs pour le collège année 2016

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,** autorise Madame le Maire ou son représentant, à signer la convention scolaire tripartite, établie entre le Département du Loiret, la Commune et le Collège du Pré des Rois de La Ferté St-Aubin pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, reconductible une fois par reconduction expresse.

## 6 - URBANISME

### 6.1 Délibération approuvant les modalités de portage de la convention avec l'EPFLi pour l'opération MERCURE

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,** fixe la durée de portage à 2 ans et approuve les modalités de portage fixées dans la convention.

### 6.2 Vente par l'Entreprise Sociale pour l'Habitat VALLOGIS de sept pavillons rue des Temples

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,** donne un avis favorable sur ce projet d'aliénation et sur les prix proposés. La valeur vénale de ces logements a été évaluée par France Domaine : de 113 400 € pour les logements de type 4 à 134 400 € pour les logements de type 5.

Une graduation des prix sera opérée pour :

- les locataires occupants (prix – 10 %),
- les autres locataires de VALLOGIS (prix -7,5 %),
- les ventes à un tiers (prix à déterminer).

## POINT COMPLEMENTAIRE

### 3.4 Modification du tableau des effectifs

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,** modifie le tableau des effectifs en créant un poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Il convient d'ajuster nos effectifs au regard de la nouvelle organisation mise en place en septembre 2015 dans le cadre des rythmes scolaires.

**Question orale de Monsieur Thierry Montalieu**

L'avenir du nouveau site industriel de l'entreprise Caillau à Romorantin et son impact sur le site fertésien.

**Question orale de Monsieur Dominique Dessagnes**

Signalisation à l'entrée nord de la rue Alain Fournier aux abords immédiats de l'école des chêneries.

**Question orale de Monsieur Jean-Frédéric Ouvry**

Cérémonies de Ste Barbe des pompiers de La Ferté St-Aubin

Une réponse est donnée en séance par Madame le Maire à Messieurs Montalieu, Dessagnes et Ouvry.

La Ferté St-Aubin, le 21 décembre 2015

Le Maire,  
Constance de Pélichy

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official seal. The seal features a central emblem and the text 'LA FERTÉ-ST-AUBIN' and 'MAIRIE' around the perimeter.